

Réunion du 25 novembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 19 novembre 2010

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, LEMMET et LABBE. Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, LAMARTINE, SOURIOUX, TOURET, VEDRINE et MERITET.

Excusés : Melle DUBOIS et M. AUGENDRE

Absent : Monsieur DETOURBET

Monsieur Bernard LEMMET a été élu secrétaire de séance

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Travaux rue du Faubourg Saint-Pourçain

Les travaux se poursuivent selon les délais prévus et devraient être terminés à la fin de la semaine prochaine voire une semaine de plus en raison des intempéries. La déviation est maintenue mais seulement pour les camions.

A la prochaine réunion, les prix d'un panneau d'entrée du bourg plus « original » seront précisés afin que le Conseil Municipal puisse faire un choix.

Les travaux de réfection de la grande rue réalisés par le Conseil Général ont été fait le 23 novembre. Les marquages au sol sont à la charge de la commune. Le Conseil Municipal décide de réaliser 4 passages piétons et une bande stop. Les travaux sont estimés à 2 308 € (estimation globale). Un devis précis sera demandé au Parc Départemental. Les travaux seront réalisés dès que possible.

La bande « Stop » vers la Poste est incluse dans le chantier de la rue du Faubourg Saint-Pourçain.

Le coût des travaux d'éclairage public réalisés par le SIEGA a baissé car la subvention au titre du contrat communal d'aménagement du bourg attribuée directement au SIEGA par le Conseil Général n'avait pas été déduite du devis proposé. Par conséquent, il faut déduire 14 825 € des 38 534 € approuvés par le Conseil Municipal lors de la dernière réunion. Le montant des travaux sera donc de 23 709 €.

A titre exceptionnel, le SIEGA accorde à la Mairie du Montet un paiement sur deux années.

Bâtiment de la Poste

Monsieur Barret donne lecture du compte rendu de la Société Cofylis mandatée par La poste pour les travaux à réaliser dans ce bâtiment. Ces travaux concernent surtout le chauffage. Ce rapport a été adressé par la Direction des affaires immobilières de la Poste. Monsieur Barret leur a répondu en demandant une rencontre afin de préciser le rôle de chacun et de déterminer les travaux à réaliser. Il semblerait qu'une partie des problèmes soient dûs au fait que l'appartement situé à l'étage n'est plus habité depuis plus de 10 ans.

.../...

Procédure état des lieux centre socio-culturel

Comme il avait été proposé par Madame Sourieux lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal décide d'intégrer une feuille de satisfaction dans le registre d'état des lieux du centre socio-culturel. Le Conseil Municipal opte pour cette solution de façon à ce que le questionnaire ne soit pas anonyme.

Il faudrait envisager de changer les plaques qui sont à l'intérieur de l'armoire réfrigérante et réparer le meuble situé sous l'évier de la cuisine.

Travaux entretien bâtiments communaux

Les chéneaux du logement de M. et Mme Quilleret ont été remplacés par l'entreprise Bougain. Actuellement, les chéneaux de la cantine sont en cours de réparation.

Les employés communaux vont refaire les peintures des bureaux et de la cage d'escaliers de la salle annexe.

Journal Municipal

Le prochain journal paraîtra vers le 20 décembre. Les articles doivent être remis dès que possible. Cette édition permettra d'inviter la population à la cérémonie des vœux le vendredi 7 janvier prochain et le palmarès des maisons fleuries y sera publié.

Logement communal rue des serruriers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Loïc Ferrière et Melle Ambre Léopold annonçant leur départ de l'appartement qu'ils louent à la commune, rue des serruriers. Le départ est prévu pour le 16 décembre.

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de location avec tout locataire intéressé. Un avis de vacance du logement sera publié sur le journal.

Le loyer est fixé à 300 € par mois.

Mise à jour du registre des voies communales

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la réalisation du lotissement communal des Pierres Boudillons, la voie intérieure à ce lotissement est ouverte à la circulation publique et a vocation à intégrer la voirie communale.

Aussi, le Conseil Municipal est appelé à en délibérer,

Conformément à la loi 2004-1343 du 19 décembre 2004 portant simplification du droit, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide le classement dans le domaine public communal de la voie communale dénommée « rue des Pierres Boudillons » d'une longueur de 467 mètres.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes à venir.

Cette décision entraînera une augmentation du linéaire de la voirie communale de 467 mètres.

Questions diverses

Les services de la Direction Départementale des Territoires ont constaté qu'il n'était pas possible d'installer des panneaux pour le sens de la circulation sur la place du 8 Mai car les véhicules qui montent de la grande rue et qui vont directement au cimetière ou à la Maison de retraite devraient faire le tour sur la place et ce n'est pas possible pour les gros camions. Cette idée est abandonnée.

La SPA a adressé un rappel pour la cotisation 2010. Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2009, le Conseil Municipal avait décidé de ne plus adhérer à la SPA. Cette décision avait été communiquée à Madame la Présidente de la SPA le 9 avril 2009 mais elle souhaite en être destinataire par courrier recommandé avec accusé de réception. Ce qui a été fait ce jour.

Le Conseil Général va remplacer l'abri bus devant l'école par un abri bus neuf.

Des guirlandes de Noël ont été achetées comme prévu, pour un montant de 700 €. Une grosse guirlande pourrait être installée dans la rue du Faubourg Saint-Pourçain vers la Poste. Une proposition devra être faite pour le prochain budget.

Un problème a été constaté avec les poubelles du HLM de La Romerie. Allier Habitat en sera informé dès demain afin de résoudre ce problème.

Monsieur le Maire donne lecture des observations qu'il a formulées à Monsieur le Préfet au sujet du débat public sur la RCEA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.